

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2010

Conseil Municipal du
25 juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-et-un juin deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
21 juin 2010

PRÉSENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BERGERET Charles, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

ABSENTS (excusés) :

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SÉANCE : BUONO-MAHIEUX Virginie.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mai 2010 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Délibération approuvant la modification simplifiée du PLU (suppression de l'espace réservé n° 4),**
- **Délibération pour l'Étude Assainissement,**
- **Informations ONF : future coupe de bois,**
- **Point semestriel des dépenses de la Commune,**
- **Rapport des Commissions Communales et Intercommunales,**
- **Questions diverses.**

1- DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU (SUPPRESSION DE L'ESPACE RÉSERVÉ N° 4).

La modification du Plan Local d'Urbanisme concerne uniquement la suppression de l'emplacement réservé n° 4 situé sur la parcelle n° ZB 109.

Cet espace réservé se situait dans la perspective d'une voie à créer. Cette nouvelle voie telle qu'elle était prévue dans le PLU aurait débouché sur le carrefour « Rue des Cerisiers / Chemin d'exploitation n° 13-14 ».

Ce croisement avec une sortie supplémentaire aurait généré un problème sécuritaire amplifié car recevant déjà l'intersection de trois routes communales.

Lors de la séance du 26 février 2010, la délibération approuvant la procédure de modification simplifiée du PLU a été prise par le Conseil Municipal.

Le projet de modification simplifiée du PLU a été mis à disposition du public du 1^{er} mai 2010 au 31 mai 2010.

Au cours de cette mise à disposition, le projet n'a reçu aucune remarque ou observation du public.

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L 123-13 et R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme soit la suppression de l'emplacement réservé n° 4.

2- DÉLIBÉRATION POUR L'ÉTUDE ASSAINISSEMENT.

Une étude diagnostic et schéma directeur a été lancée par le SIVU Gave et Lagoin pour les dessertes en assainissement collectif fin 2009.

Cette étude est réalisée en collaboration avec le Syndicat de Nay à Baliros.

Il s'avère nécessaire et intéressant de se joindre à cette étude afin d'avoir une vue exhaustive de tout le territoire.

Ainsi, la Commune de Lagos et de Beuste peuvent, compte tenu de la proximité géographique et de l'imbrication des réseaux et afin de bénéficier d'un effet d'échelle, réaliser une étude diagnostic afin de déterminer :

- Les besoins à satisfaire, pour les futures dessertes en assainissement collectif, et les scénariis associés (contraintes réglementaires et environnementales),
- Schéma directeur et Définition du zonage d'assainissement,
- Le dossier d'enquête publique.

Le coût de l'étude est de 3.892 € HT soit 4.654,83 € TTC.

Elle peut-être subventionnée pour :

- 50 % par l'agence de l'eau,
- 30 % par le Conseil Général.

Soit une participation résiduelle de 778,40 € HT pour la Commune de BEUSTE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de l'étude Schéma,

SOLLICITE les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités et démarches nécessaires à la réalisation et au règlement des comptes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la dépense concernant l'Étude diagnostic, le Schéma directeur et Définition du zonage d'assainissement collectif n'a pas été prévue au budget 2010. En 2011, il conviendra d'amortir l'étude réalisée et il propose de fixer la durée d'amortissement à un an.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants et à se prononcer sur la durée de l'amortissement :

Fonctionnement	Dépenses	Art. 022 Dépenses imprévues	- 4.655,00 €
	-----	Art. 023 – Virement à la section d'investissement	+ 4.655,00 €
	Recettes	-----	-----
Investissement	Dépenses	Art. 2031 – Frais d'études	+ 4.655,00 €
	-----	-----	-----
	Recettes	Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 4.655,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de crédits prévu ci-dessus,
- **FIXE** la durée d'amortissement à un an.

3- INFORMATIONS ONF : FUTURE COUPE DE BOIS.

En 2009, la vente de coupe de bois aux administrés de la Commune a rapporté la somme de 3.800 €. La vente de coupe de bois aux professionnels a rapporté la somme de 208,35 €.

Pour 2010, la Commune de BEUSTE a demandé à l'ONF la délivrance d'une coupe de bois sur les parcelles 10A1 et 10 Ra soit environ 20 lots.

Ces lots seront soumis à la vente à la fin de l'année 2010.

4- POINT SEMESTRIEL DES FINANCES DE LA COMMUNE.

Au 23 juin 2010 les finances de la Commune s'établissent comme suit :

A. Fonctionnement :

	<u>Budget 2010</u>	<u>Réalisation au 23/06/2010</u>
Recettes	338.380 €	167.220 €
Dépenses	338.380 €	147.414 €
Excédent		+ 19.806 €

B. Investissement :	Budget 2010	Réalisation au 23/06/2010
Recettes	391.416 €	170.999 €
Dépenses	391.416 €	154.459 €
Excédent		+ 16.540 €

Le résultat cumulé au 23/06/2010 est de + 36.345 €.

Le détail des réalisations du budget et d'investissement a été développé par chapitre au niveau du fonctionnement et par programme au niveau des investissements.

5- RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES.

5-1 Commissions Communales :

La Commission Voirie-Bâtiment a travaillé sur le diagnostic sécuritaire établi dans le cadre de l'ATESAT par la DDTM.

Une évaluation détaillée des panneaux de signalisation verticale a été effectuée ainsi que les signalisations horizontales.

Cinq entreprises ont été identifiées pour une consultation concurrentielle d'offres en dissociant :

- Le coût des panneaux signalétiques,
- Le coût de leur mise en place.

5-2 Commissions Intercommunales :

Un compte rendu des travaux de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha a été effectué par Monsieur le Maire.

a) Collecte des déchets :

Un appel d'offres pour la prestation de collecte des déchets comprenant trois lots va être lancée :

- Collecte des ordures ménagères,
- Collecte sélective,
- Le verre.

b) Un appel d'offres pour l'achat de contenants déchets :

Désormais des bacs d'ordures ménagères seront attribués à chaque foyer. La contenance sera fonction du nombre de personnes le composant :

- Un bac individuel de 120 l jusqu'à deux personnes maximum,
- Un bac individuel de 240 l pour les foyers de trois personnes et plus.

Ces bacs seront fournis par la Communauté des Communes de Vath-Vielha.

Des colonnes à verres (réceptacles pour les bouteilles) seront entreposées dans des endroits à définir pour chaque commune.

Pour la Commune de BEUSTE, deux colonnes à verre ont été demandées pour le bourg et une colonne à verre pour le quartier Batbielle.

A partir de janvier 2011, il convient de signaler que la Communauté de Communes ne fournira plus de sacs poubelles.

c) Décharge de Bénéjacq : lancement de l'étude de réhabilitation

L'étude de réhabilitation et de démantèlement des installations de broyage de la décharge de Bénéjacq (exploitation de mai 1979 à juillet 2002) a été confiée au cabinet SAFÈGE.

Le Conseil Général et l'ADEME seront sollicités pour le financement de cette étude dont le coût est de 15.600 € TTC.

d) Crèche d'Arros Nay :

L'ouverture de la crèche d'Arros Nay est prévue pour le 15 octobre 2010.

Les recrutements nécessaires vont être réalisés (quatre emplois à temps plein et deux emplois à mi-temps).

e) Piscine NAYÉO :

Des modifications vont être proposées. Elles visent des objectifs essentiels :

- Simplifier la grille tarifaire dans un but d'amélioration de sa lisibilité commerciale.
- Améliorer la fréquentation de la piscine NAYÉO par les publics extérieurs (en retrait aujourd'hui par rapport aux autres établissements comparables).

6- QUESTIONS DIVERSES.

1. Bilan sur la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Plaine de NAY.

Des analyses bactériologiques, de nitrates, de fluorures et de pesticides ont été effectuées. La teneur moyenne en nitrate est de 1,6 mg/l et ne présente aucun caractère en toxicité. L'eau peu calcaire a une teneur en fluor très faible (0,04 mg/l). La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée. L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

L'avis sanitaire global indique que l'eau distribuée pendant l'année 2009 a été de bonne qualité.

2. Recensement de la population Beustoise en 2011 :

Rappel de l'enquête de recensement qui débutera le 20/01/2011 jusqu'au 19/02/2011. La préparation concerne le recensement des communautés et la désignation d'un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Un coordonnateur communal sera désigné avant le 1^{er} septembre 2010.

3. Déclaration Préalable concernant les clôtures :

Depuis octobre 2007, les clôtures ne sont plus soumises à déclaration préalable. Compte tenu du règlement intérieur du PLU et des règles d'urbanisme, le Conseil Municipal souhaite conserver cette procédure.

4. Entretien campanaire :

Suite à la visite annuelle d'entretien de l'église, la Société LAUMAILLÉ a procédé gratuitement à l'installation d'un coup de poing d'arrêt d'urgence sur le coffret du beffroi. Certains changements normatifs rendent obligatoire la présence de ce type de sécurité.

5. GRDF : point sur l'année 2009

Dans le cadre du développement durable GRDF contribue à l'émergence de solutions énergétiques avec la mise en œuvre d'un label BBC (Bâtiment Basse Consommation) qui sera la référence à atteindre dans la réglementation thermique 2012.

En 2009, les travaux d'extension du réseau GRDF pour BEUSTE se sont élevés à 7.935 €.

La complémentarité du gaz naturel avec les énergies renouvelables est reconnue notamment en faisant bénéficier ses utilisateurs d'économies de charges.

6. Remboursement d'une facture acquittée par Madame CAPDEVIELLE (1^{ère} Adjointe) :

Dans le cadre des fêtes de BEUSTE, lors de la Cérémonie aux Monuments aux Morts qui a eu lieu le dimanche 13 juin 2010 pour honorer Monsieur LABORDE, Ancien Combattant et prisonnier de guerre, Madame CAPDEVIELLE a fait l'avance pour l'achat du bouquet de fleurs remis à l'épouse de Monsieur LABORDE.

Cette somme s'élève à 31 €.

Monsieur le Maire demande au conseil, l'autorisation de rembourser les frais engagés par la 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le remboursement des frais.

7. Spectacle Musical de l'École de Musique de Vath-Vielha :

Il aura lieu le mercredi 30 juin 2010 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de BEUSTE.

8. Cinéma en plein air : Cin'étoile

Organisé par le Conseil Général, une représentation aura lieu le dimanche soir 8 août 2010 à BEUSTE. Le film choisi est Madagascar 2.

9. Départ de Monsieur le Curé Jacques ARAGO :

Monsieur le Vicaire Général François BISCH nous informe que Monsieur le Curé Jacques ARAGO est nommé curé de la paroisse Notre Dame des Luys ARZACQ-ARRAZIGUET.

La paroisse Sainte-Marie de Batbielle à laquelle le village de BEUSTE appartient sera regroupée avec la paroisse Piétat l'Arribère NAY.

Le Curé de ces deux paroisses sera Monsieur Pierre HARAMBURU.

10. Conseil d'école du 22 juin 2010 :

Madame Fiona RIEDL actuellement directrice de l'École de BEUSTE est mutée à la rentrée à l'École de GAN.

Madame Nathalie PERENNES (domiciliée à LAGOS) la remplacera à la rentrée prochaine et assurera l'enseignement du cycle 3 à l'École de BEUSTE (CE2-CM1-CM2).

Pour la prochaine rentrée les effectifs du RPI se décomposeront de la façon suivante :

LAGOS : Cycle 1 (y compris les enfants nés en 2008) : 25 à 27,
 Cycle 2 (CP+CE1) : 15 à 16,
BEUSTE : Cycle 3 (CE2+CM1+CM2) : 22 à 23.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 heures 30.

Le Maire,
Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			